

mentalité. Ils ont donc à continuer la lutte des ancêtres, non plus seulement pour redonner au Parlement son autorité normale sur les affaires du pays, mais pour pénétrer dans les retranchements dont s'entourent les fonctionnaires installés et prendre la part des postes d'influence due à l'élément français. Celui-ci y a droit d'ailleurs, non pas tant à cause de son importance numérique — 30% de la population — qu'en vertu de son statut de partenaire égal dans le pacte fédératif. Nous sommes encore loin de compte: depuis l'institution de la Commission du Service civil en 1918, nous avons perdu continuellement du terrain: nous étions alors 24.30% dans les services fédéraux, nous n'y sommes plus que 12.25%, selon le *Financial Post*.

Heureusement que l'opinion chez nous s'est réveillée. La Saint-Jean-Baptiste porte la question devant la nation. La Chambre de Commerce de Montréal institue une enquête sérieuse et présente au gouvernement un mémoire détaillé. Il n'est pas jusqu'à la Législature du Québec qui ne réclame justice pour les Canadiens français. A Ottawa, les députés et les ministres libéraux de langue française exigent des autorités du parti et du gouvernement un redressement sans délai. Le Cabinet donne même au solliciteur général, l'honorable Joseph Jean, bien qualifié pour la tâche, les pleins pouvoirs pour enquêter sur la situation et faire au ministère les recommandations appropriées. Un comité de cinq députés libéraux se donne la tâche d'amorcer les bonnes solutions, de surveiller la tournure des événements et de défendre les droits de leurs compatriotes.

La lutte sera longue. Le danger serait de nous contenter d'un bel effort. Nos adversaires ne demanderaient pas mieux. Ils sont tenaces, patients et font jouer les grosses influences. Aux revendications des Canadiens français, ils font bon accueil: ils déplorent la situation présente qu'ils attribuent à toutes sortes de raisons indépendantes d'eux, le jeu des promotions, le manque de compétence des candidats canadiens-français, etc.

La compétence est leur cheval de bataille. Nous exigeons nous aussi la compétence de nos candidats: seul moyen de les faire agréer et d'inspirer le respect. Mais nous pourrions, avec le député René Hamel, demander qu'on s'entende sur « cette question de compétence ». « Je vois, disait-il, qu'à un certain moment on prend un ambassadeur et on en fait un sous-ministre des Mines... Par contre, on prend le sous-ministre du Revenu national, un percepteur d'impôts, et on en fait un ambassadeur. » Où trouve-t-on, dans pareilles nominations, la promotion due à la compétence? Nous devons rappeler qu'une des qualifications indispensables pour un fonctionnaire en pays bilingue est la connaissance adéquate des deux langues officielles. La Commission du Service civil ignore souvent cette exigence, même pour des postes québécois, et elle a l'audace de nommer des fonctionnaires unilingues, donc anglophones, dans des endroits à majorité française. Un ré-

cent exemple, survenu en pleine bataille du fonctionnarisme, illustre bien la mentalité des messieurs de la Commission. Malgré des démarches et des requêtes multipliées, malgré le simple *common sense*, elle nomme, pour diriger la ferme expérimentale de Kapuskasing, en Ontario-Nord, un régisseur qui ne parle pas un mot de français alors que les fermiers avec lesquels il doit être en contact ne parlent pour la plupart que cette langue.

Ce qu'il nous faut, c'est une politique de prévoyance et de calme vigilance. Nous ne permettrons pas au gouvernement, s'il en avait la tentation, de donner le change par quelques nominations retentissantes: le programme qu'on lui a présenté contient les réformes minimum que les Canadiens français entendent voir réaliser sans tarder. D'ailleurs, on a eu la main heureuse en lui présentant des candidats bien qualifiés. Mais nous devons prévoir l'avenir et préparer dès aujourd'hui les candidats de demain aux postes de commande. Cela ne s'improvise pas. Il nous faut des représentants influents au sein de la Commission du Service civil afin qu'elle accomplisse sa tâche dans un esprit de respect pour les réalités ethniques du Canada et les droits des Canadiens français. Il faudrait aussi soumettre cette Commission, non certes aux caprices du patronage, mais au contrôle effectif du Gouvernement, sur lequel la députation canadienne-française de tous les partis exercera sa vigilance, inlassablement.

Le Mont-Saint-Antoine

Le mois dernier nous mettions sous les yeux de nos lecteurs la situation criante de la maison de Notre-Dame de-la-Garde, au Cap-Rouge, pour la réhabilitation des prévenues de la Cour juvénile.

Montréal a aussi son problème, plus grave encore à cause de ses proportions mêmes. Il s'agit du Mont-Saint-Antoine, où sont recueillis les centaines de garçons condamnés par la Cour juvénile. Un journal de la métropole a révélé un état de choses incroyable: faute d'aide adéquate de la part du ministère en cause, dont c'est l'entière responsabilité, la maison ne peut nourrir comme il faut ces enfants en pleine croissance et encore moins faire auprès d'eux son œuvre de réhabilitation, la plus importante.

Le problème n'est pas d'aujourd'hui. Les Frères de la Charité qui dirigent l'établissement reçoivent depuis 1931, en vertu d'une entente avec le gouvernement, la somme de 62 sous (aujourd'hui 65) par jour pour la pension des enfants confiés à leur soin.

Ils avaient peut-être eu tort d'accepter alors une somme aussi peu élevée, et le gouvernement du temps avait eu tort d'imposer de pareilles conditions. Quoi qu'il en soit, le tarif établi, avec la hausse prodigieuse du coût de la vie en ces dernières années, s'est avéré de plus en plus insuffisant. La communauté, depuis des années, tire sur son avoir propre, réservé pour l'entretien et la formation de ses religieux, et a dû faire

des comptes qui s'élevaient ces jours derniers, chez les principaux fournisseurs de l'établissement, à \$8,000, \$10,000 et \$11,000. La communauté a fait des avances de plus de \$100,000 par esprit de collaboration; c'est dans le même esprit que ces fournisseurs ont avancé des vivres et autres marchandises à l'institution, jusqu'à concurrence des sommes citées précédemment, et sans intérêt. Ni les Frères ni ces fournisseurs ne peuvent plus, de toute évidence, continuer ces avances à des pensionnaires de l'État. Voilà cinq ans que les Frères réclament un rajustement qu'on eût dû, dans un sentiment de justice, s'empresser d'accomplir.

Les Frères ont fait établir par un comptable agréé, à la lumière des comptes des cinq dernières années, le montant exigé pour le bon fonctionnement de leur établissement. Pour le secteur alimentaire, le comptable a consulté de plus une diététicienne diplômée. Cette étude conclut que la pension payée par l'État pour subvenir aux besoins de l'institution devrait être, exactement, de \$1.72 par jour, par garçon, au lieu de 65 sous. Les Frères ont donc demandé \$1.72. Non pas en surfaisant le chiffre dans l'espoir d'obtenir mettons \$1.50, mais parce que ce montant de \$1.72 est le minimum précis permettant le fonctionnement normal de l'institution.

Si la marge entre les deux chiffres surprend à première vue, ce contraste ne fait que montrer l'insuffisance énorme du montant versé précédemment par l'État. En effet, il ne faut pas oublier que les Frères n'ont pas seulement à subvenir aux frais ordinaires d'un pensionnat: nourriture, chauffage, éclairage, enseignement, — qui représentent déjà une somme considérable, — mais qu'ils ont affaire à des enfants sans le sou, qu'ils doivent les vêtir des pieds à la tête, qu'ils doivent leur fournir tous les objets de toilette, qu'ils doivent les chausser (item considérable), etc. Puis il y a le blanchissage, le raccommodage (\$3,600 par an), les jeux à organiser et à fournir d'articles de sport toujours coûteux; l'entretien de la maison, le salaire des vingt-six employés laïques, trop peu rémunérés, celui des Frères fixé à moins de la moitié de celui des auxiliaires laïques pour un travail qui ne leur laisse pour ainsi dire aucun répit de 5 heures du matin à 9 heures du soir. A quoi il faut encore ajouter les fournitures scolaires, les frais d'hospitalisation, le traitement du médecin et celui de l'aumônier, les taxes d'eau et de pavage, l'organisation de l'apprentissage.

Lorsqu'on sait que les prisonniers de l'État fédéral lui coûtent \$2.73 par jour et que l'entretien de chaque sujet à la ferme-école protestante de Shawbridge est estimé à \$2.04, décidément \$1.72 n'est pas trop. Le cas du Mont-Saint-Antoine illustre l'économie importante que la collaboration des communautés permet à l'État de faire dans le domaine de l'éducation et de l'assistance publique. Encore l'État doit-il respecter la justice à leur égard et ne pas les mettre dans l'impossibilité d'accomplir leur œuvre.

La direction du Mont-Saint-Antoine a épuisé les ressources de la charité et multiplié sans succès ses

demandes auprès du ministère. Il ne lui restait plus qu'une chose à faire: avertir officiellement les autorités qu'à moins d'obtenir le redressement des taux à \$1.72 par jour dans un délai prévu, elle se verrait obligée de fermer les portes de l'institution.

Le tarif insuffisant de 65 sous acculait la direction depuis des années à cette décision dont seule la charité a retardé l'échéance. La parole est maintenant au gouvernement. Au moment d'aller sous presse, sa réponse n'est pas encore venue. Nous la commenterons à son mérite dans notre prochaine livraison.

Ecoles indiennes

LE CANADA compte 125,686 Indiens, d'après le dernier recensement fait en 1944, et leur nombre ne tend pas à décroître. Plus de 52% d'entre eux sont de religion catholique. Les Indiens, qui pour la plupart ne se sont pas encore prévalus des facilités d'émancipation prévues par la loi, jouissent d'un statut légal particulier et sont de véritables pupilles de l'État. L'administration des affaires indiennes relève du gouvernement fédéral, et pose des problèmes parfois assez délicats. Un comité parlementaire a été chargé récemment de préparer une révision de la loi régissant les Indiens et de faire des recommandations au parlement.

A cette occasion des projets furent mis de l'avant pour la réorganisation du système d'écoles et d'hôpitaux sur une base purement publique et neutre: plus d'établissements d'enseignement ou d'hospitalisation protestants ou catholiques, dont l'existence a toujours été reconnue et respectée. On reste stupéfait devant une telle attitude à l'heure même où les esprits clairvoyants de toute croyance ont le courage de réclamer le retour de la religion dans les écoles publiques, pour enrayer la désintégration morale de la jeunesse.

Contre cette laïcisation retardataire de leurs écoles et de leurs hôpitaux, protestants et catholiques ont réagi vivement. Une délégation dirigée par S. Ém. le cardinal McGuigan, archevêque de Toronto, exposa devant le Comité parlementaire les traditionnelles positions de l'Église et les besoins des Indiens catholiques. Des délégations d'Indiens vinrent soutenir le mémoire de cette délégation officielle, qui revendique fermement le maintien des écoles et des hôpitaux confessionnels avec une garantie de subsides convenables.

Nous ne pouvons, comme Canadiens et comme catholiques, rester indifférents au sort des Indiens. Nous ne pouvons non plus nous désintéresser des délibérations en cours à Ottawa, ni de l'accueil réservé aux revendications des représentants de l'Église catholique, qui, en cette occasion, a montré une fois de plus sa maternelle et clairvoyante sollicitude envers des populations que ses missionnaires ont amenées à la civilisation et à la foi et qu'ils ne cessent de conduire dans la voie du progrès.